



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'078'000.- pour le réaménagement de l'esplanade de la gare CFF et la réfection de la partie est de la rue de la Gare et de Fr. 400'000.- pour la reprise du réseau de canalisations

(Du 8 novembre 2023)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

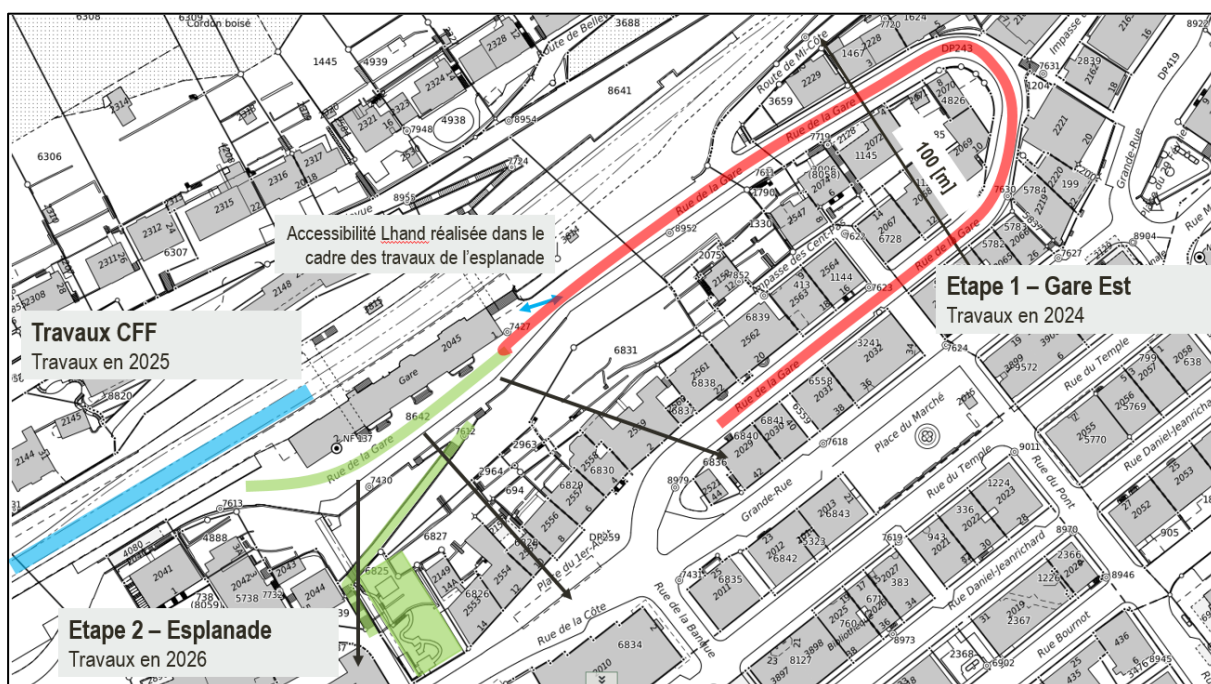
Ce projet majeur pour notre Ville faisait partie du concours pour l'aménagement de la place du 1^{er} Août et la création de la gare des bus.

Il a également été débattu ce printemps avec les différents partenaires du secteur lors d'un POD (plan d'objectif de développement) organisé par les CFF et permettant de comprendre les attentes de chacun (CFF infrastructure, CFF voyage, CFF immobilier, TransN, service des Transports et service de l'Urbanisme) dans le cadre de ce projet.

Les éléments clés du concours ont été validés durant ces ateliers de travail, à savoir piétonnisation de la place, rehaussement des quais, maintien du P+R. Les différentes étapes de travaux de nos partenaires sont développées au point suivant.

Notre projet sera partagé en 2 étapes distinctes :

1. Rue de la Gare est, depuis la place du 1^{er} Août jusqu'aux escaliers est de la gare. **Travaux en 2024.**
2. Esplanade de la Gare et liaison piétonne avec le centre-ville. **Travaux en 2026.**



2. Historique et collaboration avec les partenaires du secteur

La Ville du Locle, inscrite depuis 2009 au patrimoine mondial de l'UNESCO, souhaite revaloriser ses espaces publics en lien avec les transports publics que sont l'esplanade de la gare et la place du 1^{er} Août.

La 1^{ère} étape, le Remontoir, inauguré en septembre 2014, fait le lien entre la gare, la place du 1^{er} Août et implicitement le centre-ville. La seconde étape consistait à organiser un concours de projets d'aménagement à un degré, en procédure ouverte, sur un périmètre comprenant les espaces publics de la place du 1^{er} Août, de l'esplanade de la gare et du parc arborisé qui les relie¹.

Le concours s'est déroulé selon les procédures prévues par la norme SIA 142 (société suisse des ingénieurs et des architectes) d'avril à septembre 2015. La commune a reçu 30 projets et au terme des délibérations du jury, c'est le projet « tout pile » du bureau Evéquoz Ferreira architectes à Sion qui est retenu².

La concrétisation de ce concours se réalise en 2 étapes. La place du 1^{er} Août en est la première et est inaugurée le 6 décembre 2018.

C'est la 2^{ème} étape qui nous intéresse aujourd'hui avec la réalisation de l'esplanade de la gare et la réfection du chemin piétonnier qui lie les 2 places.

L'esplanade de la gare est un secteur stratégique à plus d'un titre, mixité des modalités de transports, mixité des occupations des surfaces, complexité liée à la topographie avec, en points d'orgue, la mixité des intervenants et leurs lots de priorité :

¹ Rapport n° 14-4619 du 17 septembre 2014

² Rapport n°16-4604 du 10 février 2016

CFF Immobilier : rendement sur leurs locaux.

CFF Infrastructure : mise en conformité des quais à la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand)

TransN : avenir de la ligne ferroviaire « Le Locle – Les Brenets » (en partenariat avec le service cantonal des transports (SCTR))

Viteos : qualité de leurs infrastructures et nécessité d'assainissement de certains réseaux souterrains.

Acteurs économiques de la ville : situés dans le secteur et bien évidemment **la Ville** qui se doit de rendre les alentours de la gare sûrs, attrayants, dynamiques et empreints de cette valeur communiquée loin à la ronde « Le Locle : qualité de vie ».

Tous ces points ont fait l'objet de plusieurs rencontres entre les différents partenaires qui aboutissent aux conclusions et priorisations suivantes.

1. L'assainissement des réseaux souterrains ne pourra pas attendre une année supplémentaire, ces travaux doivent être réalisés en 2024 ;
2. Un accord entre l'ensemble des partenaires a été trouvé pour l'adaptation des quais CFF dont les grandes lignes sont le décalage de l'arrêt des trains vers l'ouest (en dehors de l'emprise du bâtiment) et l'abandon des fonctions « Gare » pour le bâtiment existant. Le nécessaire légal, salle d'attente, billetterie, etc. sont à la charge de CFF Infrastructure ;
3. Le maintien probable de la ligne ferroviaire « Le Locle – Les Brenets » jusqu'à l'inauguration du tunnel de contournement (nb ! communication officielle) ;
4. La piétonnisation de l'esplanade de la gare.
5. Réflexion à terme sur l'agrandissement de la gare des bus (place du 1^{er} Août) et déménagement de taxis.

Partant de ces conclusions, les calendriers seront les suivants, avec certaines incertitudes sur les échéances à plus de 5 ans :

année	travaux	responsable
2024	Assainissement de la rue de la Gare est	Ville du Locle Viteos
2025	Mise en conformité LHand du quai 1	CFF Infrastructure
2026	Esplanade de la gare <i>(travaux à charge de la commune, car pas directement liés aux missions des CFF)</i>	Ville du Locle
2031 (fin des travaux N20)	Suppression de la ligne ferroviaire « Le Locle - Les Brenets » au profit d'un bus	SCTR TransN

2031 (fin des travaux N20)	Mise en conformité LHand du quai 2 (nord), création d'un nouveau passage inférieur et d'une liaison verticale avec la rue de Bellevue. <i>(le financement de la liaison verticale est légalement à la charge des CFF, il pourrait être envisagé une participation de l'État et de la Commune afin de garantir sa réalisation)</i>	CFF Infrastructure (Ville du Locle) (SCTR)
--	--	--

3. Description du projet

Impact global



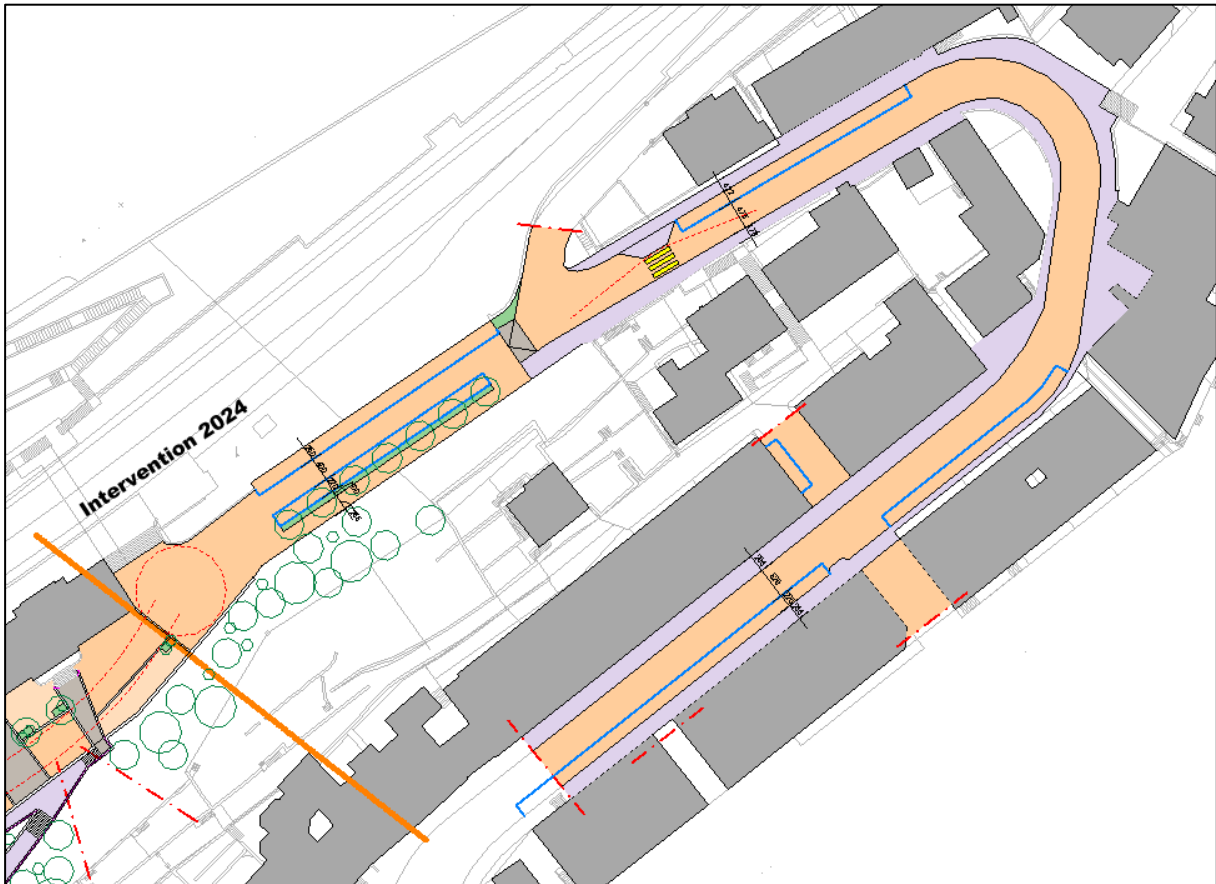
Il s'agit d'un chantier d'une longueur totale de 430 m. L'impact sur le stationnement du secteur est quasi nul avec la perte de 3 places sur la partie haute de la rue.

Étape 1 : Rue de la Gare est

Ces travaux menés en collaboration et à la demande de Viteos permettront de reprendre la chaussée dans la totalité de ses compositions et de sa largeur sur env. 325 m.

Aucun impact n'est prévu sur la partie basse, les trottoirs, la route et le stationnement seront refaits à l'identique de la situation actuelle avec l'aménagement de trottoirs traversants sur la prolongation de la rue du Pont améliorant les traversées de piétons descendant de la gare par l'impasse des Cent-Pas.

À partir du virage, la route sera décalée sur l'intérieur permettant l'élargissement du trottoir extérieur utilisé pour rejoindre l'est de la Ville par l'impasse du Lion d'Or.



La zone devant le restaurant est dangereuse aujourd'hui, en raison de la présence de stationnement de chaque côté, y compris sur le trottoir, ainsi que de par la faible largeur de la route. Cet espace sera revu avec le déplacement des places de stationnement (ces dernières seront relocalisées plus haut sur la rue) devant le restaurant, offrant une meilleure visibilité à l'établissement, ainsi que par la création d'un passage piéton sécurisant le cheminement en provenance du nord de la Ville.

Le décalage de la route vers le sud permettra finalement d'offrir un meilleur rayon de braquage pour l'accès à Mi-Côte.

En finalité, la partie sommitale de la rue de la Gare sera uniquement dévolue à l'accès aux quais avec la création d'une plateforme à niveau, la mise en place d'une zone de rencontre (20 km/h) et l'obligation de faire demi-tour au niveau des escaliers est de la Gare sur une place de 15 m de diamètre permettant ainsi à un véhicule de tourisme de faire demi-tour sans manœuvre. Des places de stationnement « pose-dépose » seront disponibles pour les automobilistes et une place réservée pour les taxis permettra à ces derniers de venir chercher leurs clients. La voie d'accès d'une largeur de 4 m permettra le croisement de 2 voitures à 20 km/h et le passage sans difficulté d'un bus ou d'un camion.

Étape 2 : Esplanade de la Gare

Les lignes directrices du projet lauréat du concours de la place du 1^{er} Août seront conservées lors de la réalisation de l'esplanade de la Gare. L'enjeu principal reste la

piétonnisation de la zone avec la création de deux endroits de rebroussement à l'ouest à travers le P+R et à l'est sur la rue de la Gare.

Un parc à vélos sécurisé et couvert sera aménagé sur l'esplanade, en lien avec la mise en conformité LHand du quai 1.

Le cheminement piéton entre l'esplanade et la place du 1^{er} Août sera complètement assaini ainsi que les parcs supérieurs du square Sidmouth.

Un travail de défrichage dans le talus CFF est également prévu afin d'y créer des percées visuelles sur la ville depuis l'esplanade.



La mixité de revêtement servira à identifier cette esplanade comme un espace multifonction. Son usage comme dévoiement du trafic selon les manifestations ou les cas d'urgence est garanti par les lignes rouges visibles sur le plan. D'une largeur de 4.80 m, cette zone permet le croisement d'un camion et d'une voiture à 20 km/h.

Une négociation est en cours avec les CFF sur 2 points de ces travaux :

1. Possibilité de réaliser des places en épi dans le talus séparant les voies CFF de la rue de la Gare, permettant ainsi d'offrir 7 places de stationnement supplémentaires.
2. Possibilité de retour de la rue de la Gare au domaine public, à l'instar de la commune de La Chaux-de-Fonds, clarifiant ainsi la situation sur cette rue.

Partenaires sur nos investissements

L'ensemble des services concernés et les intervenants externes à la Ville sont indiqués à titre informatif lorsqu'un chantier est mené conjointement.

Investissement communal	Urbanisme	Aménagements urbains	X
		Routes (caisson et revêtement)	X
		Routes (revêtement)	
	STEP	Eaux usées	X
		Eaux claires	X
	Énergie	Eau potable	X
Hors crédit Ville	Canton (SPCH)		
	Électricité		X
	Éclairage public		X
	Chauffage à distance		
	Gaz		
	Réseaux Swisscom		X
	Réseaux Cablecom		
Programme d'agglomération			X

4. Récapitulatif des coûts estimés et planification

Tous les montants indiqués sont en francs suisses, toutes taxes comprises, à l'exception des dépenses liées aux canalisations eaux usées et eaux claires, gérées par la STEP, dont le fonctionnement est autoporteur et les crédits sollicités hors taxe.

Des subventions sont attendues dans le cadre de ces travaux de la part du projet d'agglomération pour la piétonnisation de l'esplanade, à hauteur de 20 % du montant investi, ainsi que du service de l'Environnement pour la création d'un système séparatif actif (40 % des canalisations EC). Les dossiers de demande de subventions seront déposés après la validation du crédit d'investissement, car ce dernier doit contenir la preuve du financement.

Génie civil

Genre de travaux concernés	Coûts en Fr.
Travaux de génie civil (installation de chantier, terrassement, fondations, revêtements)	1'389'000
Défrichement	18'000
Fournitures (bordures granit, etc.)	85'000
Végétalisation	10'000
Aménagements et mobiliers urbains	55'000
Signalisation, marquage	17'000

Honoraires (SUE, Voirie, ingénieurs civils, géomètre)	157'000
Divers et imprévus (env. 10 %)	180'000
<i>TVA 8,1 %</i>	<i>167'000</i>
Coût total travaux TTC	2'078'000

Eaux usées

Genre de travaux concernés	Coûts en Fr.
Travaux de génie civil (installation de chantier, terrassement, canalisations)	95'000
Fournitures (dépotoir, grilles, etc.)	25'000
Honoraires (SUE, Voirie, ingénieurs civils, géomètre)	6'000
Divers et imprévus (env. 10 %)	14'000
Coût total travaux HT	140'000

Eaux claires

Genre de travaux concernés	Coûts en Fr.
Travaux de génie civil (installation de chantier, terrassement, canalisations)	187'500
Fournitures (dépotoir, grilles, etc.)	22'000
Honoraires (SUE, Voirie, ingénieurs civils, géomètre)	30'500
Divers et imprévus (env. 10 %)	20'000
Coût total travaux HT	260'000

Planification

Comme expliqué précédemment, les travaux se dérouleront en deux étapes. La première en 2024 et la seconde en 2026 après les travaux de rehaussement des quais de la gare.

[illegible]

5. Incidences financières

Les crédits sollicités ne figurent pas au budget 2023, mais ils sont prévus dans le plan financier 2024. Le vote des crédits est anticipé en 2023 pour permettre la première partie de la réalisation en 2024.

Un montant de Fr. 2'078'000.- TTC concerne les travaux de génie civil, alors que le plan financier prévoyait Fr. 2'040'000.- TTC, et un montant de Fr. 400'000.- HT concerne les canalisations eaux claires et usées conformément au plan financier.

Une subvention d'au minimum 20 % est aussi attendue au titre d'aide aux projets d'agglomération sur la partie génie civil. Cela correspond à un montant de Fr. 415'600.- dans le cas présent, portant le crédit net à Fr. 1'662'400.-.

Les travaux liés aux canalisations d'eaux claires feront l'objet d'une demande de subvention dont la fourchette est comprise entre 20 % et 40 %. Ci-après, une subvention minimale de 20 % est prise en compte, avec un montant estimé à Fr. 52'000.- (20 % de Fr. 260'000.-), portant le montant net de ce crédit à Fr. 348'000.-

Les travaux de génie civil seront amortis à un taux moyen de 4.0 %, tandis que ceux liés aux canalisations le seront à un taux moyen de 3.5 % pour la partie eaux usées et de 3.0 % pour la partie eaux claires, en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC).

Conformément au règlement d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux (RLPGE) entré en vigueur au 1^{er} juillet 2015, des intérêts doivent être appliqués sur le demi-capital investi. Ce dernier correspond à la moitié de l'investissement net, soit un montant de Fr. 70'000.- pour les eaux usées et de Fr. 104'000.- pour les eaux claires (compte tenu de la subvention).

Le taux d'intérêt applicable annuellement est le taux moyen de la dette de la commune. Ce dernier étant difficilement prévisible sur les années à venir, nous retiendrons par simplification dans le tableau ci-dessous un taux uniforme de 2,0 %. Il sera en revanche tenu compte du taux réel au moment du calcul de l'intérêt.

Pour le crédit net de Fr. 1'662'400.- relevant du génie civil, le montant de l'intérêt ne sera pas imputé directement dans les comptes. La charge théorique d'intérêt pour la réalisation de ce projet est estimée annuellement à Fr. 16'624.-, compte tenu d'un taux moyen de 2,0 %.

Dans le détail, les incidences financières sont les suivantes :

	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Compte des investissements						
Réaménagement de l'esplanade de la gare CFF, génie civil	1 385 333		692 667			2 078 000
Réaménagement de l'esplanade de la gare CFF, génie civil, subvention projet agglomération 20%	-277 067		-138 533			-415 600
Réaménagement de l'esplanade de la gare CFF, canalisations eaux claires	173 333		86 667			260 000
Réaménagement de l'esplanade de la gare CFF, canalisations eaux claires, subvention eaux claires (20%)	-34 667		-17 333			-52 000
Réaménagement de l'esplanade de la gare CFF, canalisations eaux usées	93 333		46 667			140 000
Total	1 340 267		670 133			2 010 400
Compte de fonctionnement						
Amortissement Réaménagement de l'esplanade de la gare CFF, génie civil - 4.0%		44 331	44 331	66 496	66 496	
Amortissement eaux claires (3% - 33 ans)		4 160	4 160	6 240	6 240	
Charge d'intérêt demi-capital, Réaménagement de l'esplanade de la gare CFF, canalisations eaux claires, eaux claires - 2.0%		1 387	1 387	2 080	2 080	
Amortissement eaux usées (3.5% - 29 ans)		3 267	3 267	4 900	4 900	
Charge d'intérêt demi-capital, Réaménagement de l'esplanade de la gare CFF, canalisations eaux usées - 2.0%		933	933	1 400	1 400	
Domaine de la STEP - autoporteur (via taxe ou réserve)		-9 747	-9 747	-14 620	-14 620	
Total		44 331	44 331	66 496	66 496	

6. Mécanisme de maîtrise des finances

En vertu de l'application de l'article 12 du règlement communal sur les finances, relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit net sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2023.

Le solde de l'enveloppe au moment de la rédaction du présent rapport est de Fr. 3'841'271.-. Compte tenu de ces crédits pour un montant net de Fr. 2'010'400.-, et sous réserve d'autres investissements votés dans l'intervalle ou dans la même séance du Conseil général, le solde de l'enveloppe des investissements 2023 sera de Fr. 1'830'871.-.

7. Communication

Pour gérer au mieux l'information des riverains, des usagers et du public en général quant à la nature des travaux, leur planification et les impacts sur la mobilité, les actions suivantes accompagneront le chantier présenté dans ce rapport :

- > Des panneaux informatifs seront posés aux abords et fourniront aux intéressés les explications utiles pour une bonne compréhension des travaux et de leur ordonnancement.
- > Sur le site internet et sur les réseaux sociaux de la Ville du Locle, une description et des illustrations détailleront le chantier.
- > Les riverains seront spécifiquement informés des impacts les concernant par des affiches posées à l'entrée des immeubles ou des avis déposés dans leurs boîtes aux lettres.

8. Aménagements urbains

Le projet décrit ci-dessus a fait l'objet d'une coordination à l'interne du service de l'Urbanisme ainsi qu'avec les services de la Voirie et du Domaine public. Il a également été partagé avec Viteos, Swisscom et Cablecom ainsi que les sociétés de transports publics (CFF et TransN).

Les aménagements urbains mis en place lors de ces travaux permettront l'appropriation de l'espace par les citoyens ainsi que la diminution des îlots de chaleur par la plantation d'arbres. Ces aménagements, payés par le service de l'urbanisme dans le cadre du crédit d'investissement, seront remis au service de la Voirie pour l'entretien à la fin du chantier.

9. Éléments relatifs au développement durable

Aspect environnemental

Une augmentation des potentiels de déplacement en mobilité douce dans les aménagements projetés permettra, grâce au transfert modal opéré, la réduction des nuisances liées au bruit du trafic ainsi qu'une diminution des gaz à effet de serre.

L'entretien des canalisations permet de diminuer les fuites et de préserver la ressource pour l'eau potable ainsi que de limiter la pollution causée par l'écoulement des eaux usées dans le milieu naturel. La mise en place d'un système séparatif améliore également le traitement de nos eaux usées à la STEP par la diminution de l'eau entrante.

Aspect social

Le réaménagement de secteurs de rues et l'amélioration de l'attractivité du réseau des voies de circulation pour la mobilité douce sont de nature à favoriser la convivialité et les relations sociales.

Aspect économique

Les lois sur les marchés publics seront appliquées aux appels d'offres. L'attractivité du quartier se verra renforcée.

Conséquence en matière de rayonnement de la Ville

Les espaces urbains de la Ville sont les premiers éléments visibles des visiteurs et les endroits de partage et d'échange de ces riverains. La qualité et l'entretien de ces infrastructures permettent à la Ville d'offrir une image positive et dynamique.

10. Commission

Ce rapport a été soumis à la commission de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'efficacité énergétique des bâtiments (ATUEE) lors de sa séance du 30 octobre 2023, qui l'a préavisé favorablement.

11. Conclusion

Certains que vous admettez le bien-fondé des travaux qui vous sont soumis, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir accepter le présent rapport et voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente,
S. Favre

Le chancelier,
P. Martinelli

ARRÊTÉ

concernant un crédit de Fr. 2'078'000.- pour le réaménagement de l'esplanade de la gare CFF

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 8 novembre 2023,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 2'078'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le réaménagement de l'esplanade de la gare CFF.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 415'600.- de recettes au titre de subvention « Projet d'agglomération », portant ainsi à Fr. 1'662'400.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100828/50100.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 4 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, La secrétaire,
F. Chopard S. Zaslawski

ARRÊTÉ

concernant un crédit de Fr. 400'000.- pour la reprise du réseau de canalisations pour la réfection de la partie est de la rue de la Gare

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 8 novembre 2023,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 400'000.- HT est accordé au Conseil communal pour la reprise du réseau de canalisations pour la réfection de la partie est de la rue de la Gare CFF.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 52'000.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 348'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes :
- 100829.50320.00 pour les eaux usées Fr. 140'000.- HT.
- 100830.50320.00 pour les eaux claires Fr. 260'000.- HT.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 3.5 % pour les eaux usées et 3 % pour les eaux claires.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, La secrétaire,
F. Chopard S. Zaslawski